

Sécurité et intégration en Asie-Pacifique: dynamiques et implications théoriques

Pierre P. Lizée

Volume 28, numéro 2, 1997

La paix par l'intégration ? Régionalisme et perspectives de sécurité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703741ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703741ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lizée, P. P. (1997). Sécurité et intégration en Asie-Pacifique: dynamiques et implications théoriques. *Études internationales*, 28(2), 345–355.
<https://doi.org/10.7202/703741ar>

Sécurité et intégration en Asie-Pacifique: dynamiques et implications théoriques

Pierre P. LIZÉE*

Deux grands problèmes dominent actuellement les discussions portant sur la sécurité régionale en Asie-Pacifique. Le premier, pour paraphraser Thomas Mann, est de savoir si la région va être témoin de l'émergence d'une Chine est-asiatique ou de celle d'un est-asiatique chinois. Les gesticulations militaires de Beijing pendant la récente élection présidentielle à Taiwan, son opposition à la montée des forces démocratiques à Hong Kong avant le passage de la colonie sous contrôle chinois, ainsi que son apparente volonté d'utiliser la force pour la promotion de ses visées territoriales sur la mer de Chine méridionale, ont soulevé beaucoup de questions quant à la nature des relations à court et à long termes entre la Chine et ses voisins. L'idée qu'un niveau de plus en plus élevé d'intégration entre l'économie chinoise et celle de la région amènerait les leaders chinois à s'engager plus avant dans les mécanismes de coopération multilatérale en voie de construction dans l'Asie-Pacifique semble en fait en train de céder la place à la peur que Beijing puisse éventuellement tenter d'utiliser sa puissance militaire afin de définir unilatéralement les principaux paramètres du système de sécurité est-asiatique. En toile de fond de ces débats, on retrouve souvent le besoin de clarifier le type d'équilibre des puissances en mesure de garantir la stabilité de toute la région est-asiatique. Et les récentes suggestions émanant de Washington, à l'effet qu'une réduction très marquée des effectifs militaires en Asie pourrait bientôt avoir lieu, sont souvent remises en mémoire dans ce contexte afin de donner à ce problème tout son relief.

Le second thème au cœur des discussions en cours sur la construction d'un système de sécurité en Asie-Pacifique est la réalisation, maintenant partagée de part et d'autre du Pacifique, qu'un tel système ne sera endossé par les États est-asiatiques que s'il reflète les valeurs et les pratiques sur lesquels ces États fondent leur identité. L'asianisation de la sécurité asiatique, puisque c'est de cela qu'il s'agit, est souvent perçue comme nécessitant une alchimie de circonstance. Les concepts et les stratégies de la sécurité régionale relèvent le plus souvent de l'élaboration des mécanismes européens et transatlantiques de sécurité. La thèse qui a cours dans les capitales du bassin Asie-Pacifique est que ce n'est qu'à travers une transformation de ces concepts et stratégies, de

* Pierre P. Lizée est chercheur post-doctoral au programme conjoint sur la sécurité internationale de l'Université de Montréal et de McGill University et professeur de relations internationales à McGill University.

façon à les rendre plus près des réalités asiatiques, que les États est-asiatiques pourront les adopter.

Les phénomènes d'intégration, essentiellement définis pour l'instant en Asie-Pacifique par des dynamiques d'intégration économique, ajoutent à ces thèmes une dimension d'urgence. La région est l'un des principaux pôles de développement économique à l'échelle mondiale, et tous les États de la région basent maintenant leur légitimité politique, de façon plus ou moins avouée selon le cas, sur leur capacité à maintenir ce rythme de croissance. La peur d'un dérapage causé soit par la perspective d'un éventuel expansionnisme chinois, soit par l'absence d'un système de sécurité apte à maintenir une certaine stabilité politique dans la région alors qu'elle est en pleine mutation économique, est donc grande.

Trois concepts sont le plus souvent avancés afin de permettre la création d'un système de sécurité régionale dans ce contexte¹ :

1) *La sécurité commune* : l'idée ici est que la construction d'un système de sécurité dans le bassin Asie-Pacifique doit s'appuyer sur deux piliers. D'une part, elle doit reposer sur l'interdépendance de la sécurité : la sécurité avec, plutôt que contre l'autre. D'autre part, elle doit répondre aux menaces non militaires, telles les questions écologiques ou humanitaires, qui ont jusqu'à maintenant été exclues du discours sur la sécurité. Ce thème de la sécurité commune renvoie aux efforts qui ont été consacrés en ce sens afin d'élaborer un système de sécurité en Europe dans le cadre de l'OSCE².

2) *La sécurité coopérative* : ce concept, d'abord avancé par le gouvernement canadien, présente une série de paramètres conçus comme étant nécessaires à un mouvement vers la philosophie de sécurité internationale articulée autour de la notion de sécurité commune. La sécurité coopérative présente donc, en un mot, les moyens d'atteindre dans le contexte asiatique les buts visés par la sécurité commune. Le concept fait référence à quatre idées principales : 1) La multilatéralisation des mécanismes de sécurité dans le bassin Asie-Pacifique doit être un processus lent et graduel. Il doit se dérouler à un rythme acceptable pour tous les États de la région. 2) La multilatéralisation de la sécurité doit pour le moment créer des mécanismes qui vont se superposer sur les alliances en place, plutôt que remplacer ces dernières. Les princi-

-
1. La typologie présentée ici est par exemple suggérée par David B. DEWITT, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security in Asia-Pacific », *Pacific Review*, vol. 5, n° 1, 1992, pp. 1-15.
 2. Sur ce thème, voir Geoffrey WISEMAN, *Common Security and Non-Provocative Defence: Alternative Approaches to the Security Dilemma*, Canberra, Research School of Pacific Studies, Australian National University, 1989 ; Geoffrey WISEMAN, « Common Security in the Asia-Pacific Region », *Pacific Review*, vol. 5, n° 1, 1992, pp. 42-59 ; Patrick M. CRONIN, « Pacific Rim Security: Beyond Bilateralism », *Pacific Review*, vol. 5, n° 3, 1992, pp. 209-220. Sur la difficulté de transférer les modèles européens de sécurité en Asie-Pacifique, voir, par exemple, Trevor FINDLAY, « Confidence-Building Measures for the Asia-Pacific: The Relevance of the European Experience », dans Muthiah ALAGAPPA, dir., *Building Confidence – Resolving Conflicts*, Kuala Lumpur, Institute for International and Strategic Studies, 1989.

pales alliances qui définissent le système actuel de sécurité régionale – on pense notamment aux liens entre les États-Unis et le Japon, d'une part, et à ceux qui unissent les États-Unis et la Corée du Sud, d'autre part – doivent donc trouver dans ces mécanismes un complément plutôt qu'une alternative.

3) Les nouveaux arrangements de sécurité dans la région doivent demeurer inclusifs, en ce sens qu'ils doivent être en mesure d'incorporer des régimes politiques de nature différente. 4) Un cadre d'activité pour les échanges dits de « track-two », ou informels, permettant un échange constant entre les groupes universitaires, économiques, et non gouvernementaux des différents États de la région est primordial pour qu'un consensus régional sur les questions de sécurité puisse être formulé³.

3) *La sécurité intégrale (comprehensive security)* : c'est le concept central de la pensée des États est-asiatiques sur la sécurité régionale. Il suppose que la formation d'un ordre régional stable passe par la stabilité au niveau domestique de chacun des États régionaux. Il fut développé dans les années soixante alors que la peur du communisme dictait la politique intérieure de plusieurs des États de l'Est asiatique, et aujourd'hui il fait essentiellement référence à l'idée que les dynamiques de régionalisation économique et politique qui traversent la région ne doivent pas mettre en danger la stabilité de ces États. Il y a donc dans cette notion l'idée que la sécurité régionale doit servir l'État, et non l'inverse⁴.

L'unanimité quant à la façon avec laquelle ces concepts doivent être utilisés afin de bâtir un système de sécurité régionale est toutefois loin d'exister. Au Canada, en Australie, et, de plus en plus, aux États-Unis, on avance l'idée qu'il existe au niveau de tous ces principes, et notamment au niveau des notions de sécurité commune et de sécurité coopérative, un consensus minimal nécessaire permettant l'élaboration plus avant de mécanismes concrets

3. Le *North Pacific Cooperative Security Dialogue* (NPCSD) mis de l'avant au début de la décennie par le gouvernement canadien, de concert avec un groupe d'universitaires de York University, à Toronto, constitua la première formulation de ces idées. Voir Stewart HENDERSON, *Canada and Asia Pacific Security: The North Pacific Cooperative Security Dialogue*, Policy Planning Staff Paper n° 92/3, Ottawa, External Affairs and International Trade Canada, 1992. Le programme de recherche universitaire sur ce sujet fut dirigé par David Dewitt (directeur du *York University Centre for International and Strategic Studies*), et par Paul Evans (directeur du *University of Toronto-York University Joint Centre for Asia Pacific Studies*). Voir, entre autres, David DEWITT et Paul EVANS, dir., *The Changing Dynamics of Asia Pacific Security: A Canadian Perspective*, NPCSD Working Paper n° 3, Toronto, York Centre for International and Strategic Studies, 1992. La notion de sécurité humaine est maintenant utilisée dans le vocabulaire du gouvernement canadien pour décrire certains de ces principes.

4. Le meilleur texte sur ce thème est Muthiah ALAGAPPA, « Comprehensive Security: Interpretations in ASEAN Countries », dans Robert A. SCALAPINO, et al., dir., *Asian Security Issues: Regional and Global*, Berkeley, Institute of East Asian Studies, University of California at Berkeley, 1988. Voir aussi : Jusuf WANANDI, « Security Issues in the ASEAN Region », dans Karl JACKSON et Hadi SOESTASTRO, dir., *ASEAN Security and Economic Development*, Berkeley, Institute of East Asian Studies, University of California at Berkeley, 1984 ; Sukhumbhand PARIBATRA et Chai-anan SAMUDAVANAJA, « Internal Dimensions of Security in Southeast Asia », dans Mohammed AYOOB, dir., *Regional Security in the Third World*, Londres, Croom Helm, 1986.

permettant à terme d'entrevoir une certaine institutionnalisation des processus multilatéraux de sécurité dans le bassin Asie-Pacifique. On souligne dans ce contexte que la notion de sécurité coopérative assure qu'un tel processus resterait lent et conditionnel à l'approbation des États est-asiatiques.

Ces États se sont toutefois montrés très réticents jusqu'à maintenant à s'avancer vers une multilatéralisation de la sécurité dans la région. On pense souvent, à Ottawa, Canberra, ou Washington, que cette réticence est due principalement à une certaine force d'inertie dans les capitales est-asiatiques, et qu'elle s'estompera face à l'ampleur des dynamiques amenant l'intégration par l'économie. Force est de constater, toutefois, que l'institutionnalisation des questions de sécurité demeure minime en Asie-Pacifique.

L'hypothèse défendue ici est qu'il n'existe pas entre la notion de sécurité intégrale, d'une part, et les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative, d'autre part, de dénominateurs communs assez puissants pour permettre l'élaboration de structures multilatérales de sécurité qui engloberaient les États est-asiatiques et les autres acteurs du bassin Asie-Pacifique. L'essentiel de ce texte portera donc sur les tensions entre les différents modèles de sécurité considérés dans le cadre du dialogue trans-Pacifique en cours sur les modalités d'élaboration d'un système régional de sécurité, à savoir les tensions entre les modèles ayant trait à la sécurité commune et à la sécurité coopérative, d'un côté, et les modèles se rapprochant de la notion de sécurité intégrale, de l'autre. Les dynamiques sociales profondes à l'intérieur desquelles s'inscrivent ces différents modèles de sécurité seront étudiées afin de mettre en relief la nature de ces tensions, et l'improbabilité de leur résolution à court terme. Une discussion plus théorique suivra. Elle tentera de faire voir en quoi les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative reposent sur les prémisses des principales écoles de pensée sur la sécurité, les écoles néo-fonctionnaliste et néo-institutionnaliste, et en quoi une interrogation sur la valeur de ces modèles de sécurité dans le contexte est-asiatique invite donc à une réévaluation des suppositions de base de ces grandes écoles de pensée.

I – La construction de la sécurité régionale en Asie-Pacifique

Le discours sur la sécurité des notions de sécurité commune et de sécurité coopérative procède d'une juxtaposition de l'ancien et du moderne. Ce discours insiste d'abord sur les présupposés des doctrines traditionnelles de sécurité, et notamment sur la préséance des rapports militaires inter-États à l'intérieur de ces doctrines. Il démontre ensuite que cette vision du monde est inadéquate pour rendre compte des changements qui agitent l'ordre mondial contemporain. Il souligne dans ce contexte que l'insécurité est maintenant liée à la prolifération de nouvelles vulnérabilités causée principalement par l'effondrement des systèmes de sécurité bâtis pendant la guerre froide, par l'intégration économique aux niveaux régional et global, et enfin par la montée des idées démocratiques dans des régions où ces idées n'ont pas pris

beaucoup d'expansion jusqu'à maintenant. Et c'est sur leur capacité à adresser ces problèmes que les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative établissent ensuite leur pertinence, avant tout en faisant valoir qu'elles offrent un cadre permettant de passer des conceptions étatiques de la sécurité vers des conceptions plus à même de refléter l'importance que prennent en ce moment l'extension de l'activité économique au-delà des frontières nationales et l'influence grandissante des valeurs démocratiques.

Une telle dichotomie entre ancien et moderne, par contre, ne permet pas facilement de voir comment le moderne a été façonné par ce qui l'a précédé. Il n'en reste pas moins que c'est la dislocation des systèmes de sécurité maintenant surannés qui a donné aux éléments qui peuplent aujourd'hui le nouveau paysage de la sécurité leur forme et leur caractère. L'émergence de forces économiques globales, par exemple, ne peut être comprise que si on la place dans le cadre d'une trajectoire qui s'étend d'abord de l'activité économique à l'intérieur de frontières nationales, passe ensuite par la régionalisation de l'économie, pour atteindre enfin un horizon global. Il faut donc, en un mot, replacer les phénomènes qui définissent la nouvelle problématique de la sécurité dans l'ensemble des dynamiques qui les ont vus naître si on veut réellement comprendre leur nature et les raisons de leur entrée en jeu dans ce domaine.

Il est fondamental, dès lors, de cerner les dynamiques profondes qui organisent la vision de la sécurité défendue par les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative si l'on veut être en mesure de jauger la pertinence de ces modèles de sécurité dans l'environnement est-asiatique. Si les dynamiques sociales porteuses, pour ainsi dire, de conceptions de la sécurité sont différentes dans cet environnement, il y a en effet peu de possibilité qu'on y voit éclore des modèles de sécurité semblables à ceux véhiculés par ces deux notions.

A — Des conceptions traditionnelles aux conceptions non traditionnelles de la sécurité

Les dynamiques à l'intérieur desquelles s'inscrivent les concepts de sécurité commune et de sécurité coopérative reposent sur trois facteurs principaux : l'évolution de l'État dans les sociétés occidentales, l'expansion du capitalisme dans ces sociétés, et l'évolution des rapports entre individus et société dans le contexte de ces changements.

L'État dans le monde occidental s'est constitué à travers la mise en place d'un cadre institutionnel capable à la fois de contrôler la violence à l'intérieur des territoires qu'il dominait et de défendre ce territoire face à la violence émanant de l'extérieur de ses frontières. Ces deux processus représentèrent en fait deux facettes de la même réalité. Le risque constant de violence provenant de l'extérieur de son périmètre obligea l'État à mettre en place des moyens de violence à grande échelle. Le besoin d'être en mesure de neutraliser tout groupe armé qui aurait pu tenter de déstabiliser l'État de l'intérieur amena

aussi celui-ci vers une entreprise de pacification interne dont la conséquence directe fut la concentration des moyens de violence à grande échelle dans la structure étatique.

Ce n'est qu'une fois que la violence fut ainsi extirpée de ce qu'on pouvait dès lors appeler le terrain politique domestique que la distribution des ressources ayant lieu sur ce terrain put être déterminé par le commerce plutôt que par la force. Le contrôle de la violence par l'État, en d'autres mots, créa les conditions qui permirent l'éclosion des formes non violentes d'échange des ressources qui allaient conduire au capitalisme.

La montée en puissance de la bourgeoisie qui suivit ce processus eut pour conséquence de modifier la configuration du pouvoir à l'intérieur de l'État, alors que les classes bourgeoises commencèrent à articuler un projet de participation accrue à la gestion politique de l'environnement dans lequel elles évoluaient. Ce phénomène s'appuya sur une idée centrale, celle des droits de l'individu. L'évacuation de la violence de l'espace contrôlé par l'État avait déjà rendu plausible une conception de l'individu en tant qu'acteur dans l'univers social, capable de s'exprimer sur le terrain du politique bien que dépourvu des moyens de la violence. Les classes bourgeoises consolidèrent cette idée en l'intégrant à leur projet politique. La mise en place d'un ordre politique propre à assurer la protection de l'individu, développement susceptible dans l'optique de la bourgeoisie d'assurer la liberté de commercer, fut ainsi la pierre angulaire de ce projet.

Le système politique qui en découla et qui fonde aujourd'hui l'idée de démocratie libérale institua un ordre social où l'État doit essentiellement exprimer son pouvoir face à ses citoyens de façon non violente, et où il utilise la violence à grande échelle à son pourtour et vers l'extérieur⁵. C'est de ce système, façonné donc par une configuration particulière de rapports entre l'État, l'économie, et l'individu, que découlerent les conceptions traditionnelles de la sécurité où primaient dans l'espace international un acteur, l'État, et un problème, celui de la violence.

Le débordement des activités économiques au-delà des frontières de l'État et la diffusion des idées politiques centrées sur l'individu à l'échelle mondiale réduisent cependant aujourd'hui l'espace politique ouvert à l'exercice de la violence sur le terrain international en occupant de plus en plus de place, pour ainsi dire, sur ce terrain. Le marché et l'individu, en un mot, forcent maintenant l'État à établir au niveau international les conditions qui ont permis leur développement au niveau domestique. Et les nouvelles conceptions de la sécurité, sécurité commune et sécurité coopérative en tête, reflètent ces changements en laissant une large place dans leurs discours à ces

5. Sur ces thèmes, voir: Anthony GIDDENS, *The Nation-State and Violence. Volume Two of A Contemporary Critique of Historical Materialism*, Berkeley, University of California Press, 1987; Michael MANN, *States, War and Capitalism. Studies in Political Sociology*, Oxford, Basil Blackwell, 1988.

deux acteurs et aux changements qu'ils mettent en marche dans le domaine international. Quelles résonances ces conceptions de la sécurité peuvent-elles avoir toutefois dans l'Est asiatique où la nature de l'État, de l'économie, et des rapports entre individus et société, est tout autre ?

B — La conception est-asiatique de la sécurité

Les formes traditionnelles de l'État dans l'Est asiatique ont toujours été divisées entre un centre très fort et cohérent, et une périphérie plutôt faible et désorganisée. En Asie du Sud-Est, c'était parce que la cosmologie dans laquelle trempait tout l'ordre social amenait à penser que l'ordre politique reflétait un ordre universel transcendant les réalités matérielles, et que le centre de l'univers politique constituait en fait le centre de l'univers entier. Le pouvoir de ce centre politique s'étendait simplement aussi loin que ses ressources militaires le lui permettaient, et son influence était donc faible dans ses régions périphériques, là où ses moyens militaires étaient de plus en plus dispersés. Les régions de l'aire d'influence chinoise concevaient aussi le pouvoir politique comme étant articulé autour d'un centre particulièrement puissant et d'une périphérie plus faible, mais cette vision de l'ordre politique correspondait ici toutefois à un projet de hiérarchisation du social. Cette perspective centripète du pouvoir politique signifiait elle aussi, par contre, que chaque territoire politique avait des frontières mal définies et que le contrôle exercé sur ses régions les plus éloignées demeurait faible⁶.

Cette conception du pouvoir politique eut deux conséquences importantes qui amenèrent une certaine distance entre les sociétés est-asiatiques et l'Occident. Premièrement, dans un tel contexte il fut impossible de développer un système codifiant la nature des relations inter-États. Comme le note McCloud, en Asie du Sud-Est, tout au moins, la philosophie politique de l'État, basée sur une vision métaphysique du royaume comme représentant un microcosme de l'univers, laissait peu de place pour le développement de relations qui auraient présumé l'existence de plus d'un État. Bien qu'en réalité, il y avait plusieurs États, et que chacun de ces États entretenaient avec les autres des rapports réguliers, ces rapports ne pouvaient devenir routiniers. Avoir donné à ces rapports l'aspect de la routine aurait constitué une menace pour la légitimité de l'État puisque l'idée d'un système où différents États auraient exercé leur souveraineté sur certains territoires et auraient établi entre eux des relations d'égal à égal ne pouvait être conciliée avec l'idée d'un pouvoir politique s'étendant sans fin dans l'univers⁷.

Deuxièmement, cette situation empêcha la pacification de l'espace politique domestique, telle qu'elle eut cours en Occident, l'État étant trop faible

6. Le meilleur ouvrage sur ces thèmes et sur leur impact dans le monde moderne est certainement Donald G. McCloud, *Southeast Asia. Tradition and Modernity in the Contemporary World*, Boulder, Westview Press, 1995.

7. *Ibid.*, p. 93. Traduction libre.

dans plusieurs des régions où il exerçait une certaine influence pour y établir un monopole de la violence.

La trajectoire des développements économiques dans la région a aussi créé des différences marquées avec les sociétés occidentales, essentiellement en favorisant un lien très étroit entre les sphères économiques et politiques, au contraire de ce qui s'est déroulé dans ces sociétés. Quatre modèles de développement économique peuvent être distingués dans la région. Premièrement, un modèle semblable à celui du Cambodge, où la période coloniale n'a tout simplement pas permis par la suite la montée d'une bourgeoisie forte et autonome⁸. Deuxièmement, un modèle où la bourgeoisie est demeurée très près des élites en place. L'Indonésie peut être considérée comme un exemple de ce modèle⁹. Troisièmement, un modèle comme celui du Viêt-nam, où l'idéologie communiste a amené la concentration de l'activité économique sous la tutelle de l'État¹⁰. Quatrièmement, un modèle à l'image de celui de la Corée du Sud, où l'État a constamment tenté de moduler le développement économique selon la conjoncture régionale et internationale¹¹. Le point commun dans tous les cas est que les centres de pouvoir économique sont intrinsèquement liés au pouvoir politique.

Cette situation eut elle-même des conséquences au niveau de la conception des rapports entre l'individu et la société dans la région. Les sociétés est-asiatiques, de par leur héritage culturel et religieux, ont toujours mis l'accent sur le groupe beaucoup plus que sur l'individu¹². De plus, la présence constante de la violence dans ces sociétés a empêché les individus, seuls, de devenir acteurs dans le domaine politique, et a donc enlevé à la plausibilité de l'idée d'individu en tant que site de pouvoir social. Et l'absence d'une bourgeoisie indépendante du pouvoir politique n'a pas permis, comme ce fut le cas en Occident, une articulation forte et cohérente d'un programme politique visant à inscrire le respect de l'individu dans le *modus vivendi* de l'État.

Ces quatre facteurs – absence d'une tradition des relations inter-États, lenteur du processus de construction de l'État, intimité des liens entre les sphères économiques et politiques, faible extension du pouvoir politique au-delà des structures étatiques – constituent les fondements de la notion de

-
8. La meilleure étude de ce phénomène reste celle d'Alain FOREST, *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts*, Paris, L'Harmattan, 1980.
 9. Voir, par exemple : John BRESNAN, *Managing Indonesia. The Modern Political Economy*, New York, Columbia University Press, 1993 ; Andrew MACINTYRE, « Power, Prosperity and Patrimonialism : Business and Government in Indonesia », dans Andrew MACINTYRE, dir., *Business and Government in Industrialising Asia*, Ithaca, Cornell University Press, 1994.
 10. Voir, par exemple, Vo Nhan Tri, *Vietnam's Economic Policy Since 1975*, Singapour, Institute for Southeast Asian Studies, 1990.
 11. Voir, par exemple, Vittoria CORBO et Sang-Mok SUH, dir., *Structural Adjustment in a Newly Industrialized Country. The Korean Experience*, Baltimore, Johns Hopkins Press (publié pour la Banque Mondiale), 1992.
 12. L'expression la plus connue de cette thèse est sans doute Lucian PYE, *Asian Power and Politics : The Cultural Dimensions of Authority*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1985.

sécurité intégrale. Cette notion est en effet consacrée au premier chef au développement et au renforcement de l'État, ainsi qu'à la marginalisation des forces politiques qui pourraient être en mesure de contester son autorité. La promotion du développement économique est centrale dans cette notion, mais elle se fait dans un cadre qui empêche ce dernier d'échapper au contrôle de l'État. Enfin, l'accent mis sur l'État plutôt que sur le niveau international dans la conception même de la sécurité régionale reflète l'absence traditionnelle de mécanismes internationaux dans la région et le peu de confiance en ces mécanismes qui en résulte aujourd'hui. Peut-il y avoir, dès lors, convergence avec les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative ?

C — Les tensions au sein du discours sur la sécurité en Asie-Pacifique

Trois aires de tensions peuvent être distinguées. La première concerne la nature même du processus de régionalisation de la sécurité. Les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative partent de l'État et tentent d'amener ce dernier à créer un espace politique au niveau régional, alors que la tradition internationale dans l'Est asiatique est de centrer toute dynamique internationale autour du renforcement des États en présence, et non de l'espace qu'ils partagent. Inventer un espace régional serait en fait, pour ces États, désarticuler les configurations de forces politiques et sociales qui les placent au centre de l'univers politique de la région.

Ceci met en relief un problème lié à l'intégration économique accélérée à laquelle on assiste présentement dans la région. On pense souvent, de ce côté du Pacifique, que l'intégration économique est porteuse d'intégration politique. En fait, cela suppose que les phénomènes économiques ont par rapport aux phénomènes politiques une autonomie qui ne correspond pas aux conditions qui prévalent en Asie de l'Est, et cela implique aussi un mouvement de l'État vers des espaces économiques plus larges qui ne correspond pas vraiment à la façon avec laquelle la problématique de la régionalisation de l'économie est posée dans l'Est asiatique. L'intégration économique risque donc d'être une pomme de discorde entre les différents modèles de sécurité dont on fait présentement l'examen dans la région beaucoup plus qu'un facteur de convergence entre ces modèles.

La deuxième aire de tensions a trait aux acteurs qui sont mêlés au processus de régionalisation de la sécurité en Asie-Pacifique. Les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative tentent de promouvoir une conception de la sécurité régionale en mesure d'accueillir à la fois l'État, l'individu, et le marché. Ceci, par contre, ne peut être vu par les élites est-asiatiques que comme une menace au discours traditionnel de la région sur la sécurité et à la configuration de forces politiques et sociales que ce dernier reflète. Pour ces élites, accepter, inversement, une nouvelle configuration de pouvoir à travers la promotion de nouvelles conceptions de la sécurité serait miner la légitimité de l'ordre politique qu'elles dominent. L'idée que des

pressions politiques peuvent amener un mouvement vers les conceptions de la sécurité régionale prônées par les États occidentaux se heurte donc ici à un obstacle de taille.

La troisième aire de tensions entre la conception occidentale de la sécurité et les modèles endossés par les États est-asiatiques, enfin, relève de ce décalage au niveau du discours même sur la sécurité régionale. Si l'énonciation d'un modèle de sécurité procède de l'existence d'une certaine constellation de forces sociales et politiques, et encore de la défense de cet ordre par les élites qui en tirent bénéfice, la promotion de certains concepts sera en fait le moyen de mieux asseoir le pouvoir dans un ordre social donné. Le choix des concepts autour desquels s'organisent les discussions trans-Pacifique sur la sécurité régionale est donc lié à une négociation éminemment politique où les États est-asiatiques tenteront sans doute beaucoup plus de mettre en valeur la légitimité de leurs conceptions de la sécurité que de trouver un compromis entre ces conceptions et celles défendues par les États occidentaux.

II – Implications théoriques

Les deux écoles de pensée qui dominent présentement la théorie de la sécurité régionale sont l'école néo-fonctionnaliste et l'école néo-institutionnaliste. L'idée que l'intégration croissante de plusieurs secteurs d'activités des États ne peut qu'amener petit à petit leur intégration au niveau de la sécurité est la thèse centrale de l'école néo-fonctionnaliste¹³. L'école néo-institutionnaliste, quant à elle, étudie comment l'interdépendance économique amène les États à adopter des règles et des valeurs qui vont leur permettre de mieux fonctionner dans un tel environnement¹⁴. Les notions de sécurité commune et de sécurité coopérative appliquent ces idées dans le contexte est-asiatique, notamment en insistant sur le fait que les acteurs non étatiques forcent maintenant les États à mettre en marche l'intégration de leurs politiques de sécurité, et que ce processus appelle de nouvelles modalités d'interactions inter-étatiques. Les difficultés rencontrées par ces deux notions en Asie de l'Est forcent donc à ce titre un réexamen des prémisses des écoles néo-fonctionnaliste et néo-institutionnaliste : les aires de tensions délimitées ici représentent en fait autant d'invitation à une recherche plus poussée sur les carences de la théorie de la sécurité régionale.

Les tensions étudiées ici démontrent premièrement que les formes de sécurité qui sont au centre de la théorisation sur la sécurité régionale reflètent

13. Le canon est sans doute défini par Ernst B. HAAS, *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces*, Londres, Stevens, 1958. La présentation la plus influente maintenant de l'idée que la redéfinition de la sécurité et la croissance de l'interdépendance économique sont liées est : Barry BUZAN, *People, States and Fear. An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1991.

14. Les travaux de Robert KEOHANE, par exemple, illustrent les thèmes étudiés par cette approche. ROBERT O. KEOHANE, *International Institutions and State Power*, Boulder, Westview Press, 1989 ; ROBERT O. KEOHANE, *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press, 1984.

un héritage politique, économique, et social ancré plus particulièrement dans l'évolution des sociétés occidentales. Un agenda de recherche doit maintenant être constitué à partir de cette donnée. D'une part, un tel agenda de recherche pourrait affiner les principaux éléments de cette théorie. On pourrait certainement viser à mieux comprendre, par exemple, quand et comment apparaissent des acteurs non étatiques aptes à remettre en cause la préséance de l'État en matière de sécurité, et quand et comment les États vont adapter leur discours sur la sécurité à ce type de réalités. D'autre part, un tel agenda de recherche devrait aussi amener une compréhension accrue des problèmes liés à la mise en place de modèles de sécurité ayant trait à ces théories dans des contextes sociaux non occidentaux. L'intégration de l'économie, en tant que facteur de dynamisation des phénomènes d'intégration étudiés par les écoles néo-fonctionnaliste et néo-institutionnaliste, devrait avoir une large place dans cet agenda de recherche, puisqu'il semble qu'elle renvoie à des dynamiques de sécurité fort différentes dans un contexte non occidental.

Deuxièmement, les tensions étudiées ici montrent que les modèles de sécurité régionale reflètent des configurations sociales précises et sont aussi utilisées par les acteurs politiques qui dominent ces configurations sociales de façon à les maintenir en place. L'idée d'une résistance au changement proprement politique émerge donc dans ce contexte. Cette idée n'est pas nouvelle pour les écoles néo-fonctionnaliste et néo-institutionnaliste, mais les propos tenus ici démontrent que son étude doit faire appel aux dynamiques sociales qui fondent la nature même des acteurs et du pouvoir mis en cause. Ces propos montrent aussi que ces phénomènes peuvent être fort différents dans un contexte non occidental. Une recherche s'impose sur l'impact de l'ensemble de ces phénomènes dans les processus de négociation visant à mettre en place une intégration plus avant des mécanismes de sécurité régionale dans des contextes non occidentaux.

Les tensions au niveau du discours même sur la sécurité notées ici démontrent enfin que le vocabulaire usuel de la sécurité régionale s'inscrit en fait dans la promotion, consciente ou non, d'un modèle particulier de société, et, qu'à ce titre, il peut être l'objet de contestations de la part d'États qui veulent se démarquer d'un tel modèle. La compréhension de ces enjeux est primordiale, notamment parce c'est sur eux que s'articulera toute la question de la légitimité du projet néo-fonctionnaliste et néo-institutionnaliste dans un contexte non occidental.